

Le procès de Nuremberg le nazisme sans l'achèvement

Il y a 75 ans, le 1^{er} octobre 1946, le Tribunal de Nuremberg rendait son verdict. Un procès historique, fondateur d'un ordre judiciaire international.

WILLIAM BOURTON

Dès la fin 42, des témoignages concordants faisant état d'atrocités commises dans les pays envahis par l'Allemagne commencèrent à affluer auprès des Alliés. Le 30 octobre 1943, Roosevelt, Churchill et Staline signèrent la déclaration de Moscou, qui avertissait les officiers et soldats allemands, ainsi que les membres du parti nazi, responsables ou complices d'exactions, qu'ils auraient à répondre de leurs actes à la fin du conflit.

Le 8 août 1945, les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, d'Union soviétique, ainsi que le gouvernement provisoire de la République française, jetèrent les bases d'un Tribunal militaire international appelé à juger « les criminels de guerre dont les crimes sont sans localisation géographique précise ».

Installée à Londres, une Commission des Nations unies sur les crimes de guerre, comprenant une sous-commission spéciale pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, se mit en quête d'un maximum de preuves et de témoignages afin de fonder les futures mises en accusation. « Si nous ne consignons pas ce que fut ce mouvement avec clarté et précision, nous ne pourrions blâmer les générations futures si, lorsque la paix régnera, les accusations générales émises pendant la guerre leur paraissent incroyables », déclara Robert H. Jackson, juge à la Cour suprême des États-Unis et futur procureur général du Tribunal de Nuremberg. « Nous devons établir des faits incroyables au moyen de preuves crédibles. »

Après de délicates négociations sur les règles du futur procès et la mise au point d'une « loi commune » entre les différents systèmes juridiques, deux tribunaux internationaux seront créés : le premier tiendra audience à Nuremberg du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946, le second à Tokyo, du 19 janvier 1946 au 12 novembre 1948. Deux procès historiques et pour l'Histoire.

Doze condamnations à mort

Sur le front européen, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'URSS et la France mirent chacun un juge et une équipe de procureurs à disposition du Tribunal de Nuremberg - présidé par le juge britannique Geoffrey Lawrence.

Sur le banc des accusés : 22 hauts responsables nazis, inculpés de complot, de crimes contre la paix, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Cette dernière incrimination, créée pour l'occasion, désignait une « violation délibérée et ignominieuse des droits fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individus inspirée par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux ».

L'aréopage était représentatif du régime nazi, même si trois personnages clés manquaient à l'appel : Goebbels, chef de la propagande du Reich, Himmler, chef de la SS, et bien sûr Hitler, qui s'étaient tous trois suicidés.

Par-delà les responsabilités individuelles, le procès a permis de mieux

comprendre la mécanique de l'entreprise génocidaire nazie. Ainsi, le général Ohlendorf, qui supervisa l'exécution de 90.000 personnes en un an en Crimée, détailla froidement les consignes données pour « liquider » Juifs et communistes sur le trajet meurtrier des unités mobiles d'extermination qui suivirent la Wehrmacht au cours de l'invasion de l'URSS. Par son témoignage, le SS-Gruppenführer - condamné à mort et exécuté en 1948 - confirma la spécificité du génocide, à savoir le massacre systématique d'une population donnée, hommes, femmes et enfants.

Le 1^{er} octobre 1946, au terme de 403 audiences publiques et quelque 130 témoignages (en présentiel ou par écrit) à charge et à décharge, 12 accusés seront condamnés à la peine capitale, 7 à des peines de prison et 3 seront acquittés. Von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich, Goering, ministre de l'Aviation, Rosenberg, ministre aux Territoires occupés de l'Est, Keitel, commandement suprême des forces allemandes et Jodl, second de Keitel, furent jugés coupables suivant les quatre chefs d'accusation. A noter que Goering réussit à se suicider (au cyanure) dans sa cellule, la veille de son procès.



L'historienne « Une figure clé de la Seconde

Annette Wiewiorka



Historienne française, spécialiste de la Shoah et de l'histoire des Juifs au XX^e siècle, Annette Wiewiorka est la petite-fille de Juifs polonais arrêtés à Nice et morts à Auschwitz. Durant les années 1970, elle est engagée politiquement dans le mouvement maoïste. Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés au génocide et à la spoliation des Juifs, au procès Eichmann, à la Résistance. En 2006, elle a publié chez Liana Levi *Le procès de Nuremberg*.

ENTRETIEN
PASCAL MARTIN

L'historienne française Annette Wiewiorka est spécialisée dans l'étude de la Shoah et l'histoire des Juifs au XX^e siècle. Pour elle, le procès de Nuremberg a rempli le rôle qui lui avait été attribué. Son point faible fut peut-être d'exonérer trop vite le peuple allemand, les petits et les moyens criminels.

Le 1^{er} octobre 1946 se terminait le procès de Nuremberg. Septante-cinq ans plus tard, quel regard porte l'historienne sur l'événement ?

C'est un événement capital. C'est la première fois que la justice pénale internationale a la capacité de juger non pas ceux qui ont commis des crimes de leurs mains, mais les plus hauts responsables politiques et militaires allemands. Cela aboutit à estimer que la responsabilité incombe aux dirigeants et pas seulement à ceux qui ont mis en œuvre leurs directives criminelles.

C'est une première en tout point ?

Ce n'était pas tout à fait neuf. A la suite du premier conflit mondial, le Traité de Versailles avait prévu d'amener devant ses juges le Kaiser Guillaume II et de poursuivre un certain nombre de criminels de guerre. Mais le Kaiser s'est réfu-

gié aux Pays-Bas d'où il fut impossible de l'extrader. Quant au procès des criminels de guerre qui se sont déroulés à Leipzig, ils ont été une parodie de justice. A l'époque, pourtant, le droit international avait déjà défini ce qu'est un crime de guerre, notamment à l'occasion des Conférences de La Haye (1899 et 1907). Grosso modo, le crime de guerre était défini par le fait de maltraiter des prisonniers et de s'en prendre aux populations civiles. L'idée d'une justice qui demande des comptes aux responsables d'un conflit est donc apparue après la Première Guerre mondiale. Mais c'est à Nuremberg, en 1945-1946, qu'elle a été mise en application.

Le procès de Nuremberg n'a pas rendu toute la justice. Un homme comme Simon Wiesenthal a pourchassé les nazis toute sa vie, estimant que chaque bourreau devait rendre des comptes...

Nuremberg a jugé les grands criminels, ceux qui avaient commis des crimes dans plusieurs pays. Il ne s'est pas attaché particulièrement au génocide des Juifs bien que la question ait été présente au procès. C'est toutefois à la faveur de Nuremberg qu'un homme comme Adolf Eichmann, l'organisateur de la Solution finale, a été repéré. Il faut tenir compte de ceci : en 1945, lorsque s'ouvre le procès de Nurem-